

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - PESSAC - Travaux d'assainissement Leclerc / Chappement -  
Marché 07199U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché 07199U, comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle, notre Etablissement public a confié les travaux d'assainissement E.P. pour la desserte du quartier Chappement à Pessac, au groupement SET (mandataire) / Canalisations souterraines / Novello pour un montant global de 2 039 401 € HT.

La tranche ferme portait notamment sur la pose de nouveaux réseaux latéraux d'assainissement pour les eaux pluviales sous l'avenue du Général Leclerc dans le tronçon situé entre l'allée Lucildo et l'allée Boiron, ainsi que sur le recalibrage d'un fossé.

Afin de répondre aux sollicitations des riverains qui souhaitaient disposer d'un cheminement doux dans ce quartier, ce fossé a été busé sur une partie du linéaire dans les limites financières de la tranche ferme aujourd'hui terminée.

Dans le but d'assurer un fonctionnement minimal provisoire du réseau ainsi créé, la tranche conditionnelle relative à la réalisation d'un bassin de retenue a été affermie bien qu'une partie de l'emprise du bassin ne soit pas disponible.

La moitié environ du bassin ayant été creusée, la tranche conditionnelle a été interrompue dans l'attente de la libération de l'emprise restante située sur une propriété privée.

Ce préalable étant maintenant levé, les travaux vont pouvoir reprendre.

Cette interruption de travaux génère des dépenses supplémentaires relatives :

- à la mise en sécurité du chantier par la mise en place de clôtures provisoires,
- au démontage, à l'évacuation et au remontage de la base vie,
- au frais de fonctionnement de la base vie pour une durée plus longue.

Ceci représente une dépense supplémentaire de 8 350 € HT

Par ailleurs, du fait du réajustement du profil du bassin de retenue de manière à permettre son aménagement paysager, les quantités de travaux de la tranche conditionnelle connaissent des variations générant une économie globale de 46 745,35 € HT.

Enfin, les travaux de busage devant se poursuivre, il est proposé pour ce faire de considérer les prix figurant au bordereau de prix du marché correspondants aux travaux à réaliser.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 87 073 € HT.

Le montant global de l'avenant, en synthèse dans le tableau ci-dessous, s'élève ainsi à 48 677,65 € HT.

Montant en € HT	
Dépenses liées à la base vie	8 350,00
Variations des quantités	-46 745,35
Travaux supplémentaires	87 073,00
Montant de l'avenant	48 677,65

Ceci représente une augmentation de 2,39% du montant initial du marché, le portant ainsi de 2 039 401 € HT à 2 088 278,65 € HT.

Il y a lieu également de prévoir une augmentation du délai d'exécution de la tranche conditionnelle de 2 mois, pour prendre en compte le démontage de la base vie, la mise en sécurité du chantier et le remontage de la base vie, ainsi que les travaux supplémentaires de busage du fossé.

Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23 article 2315 - fonction 8310 - CRB O200 - programme PC21 et au chapitre 23 article 2315 – fonction 8310 – CRB O200 – programme PB .

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** l'avenant n°1 mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

la poursuite des travaux de la tranche conditionnelle entraîne la passation d'un avenant n°1 au marché 07199U, prenant en compte les dépenses liées à la base vie, les économies générées par le reprofilage du bassin de retenue et le coût des travaux supplémentaires

pour terminer le busage du fossé et la prolongation du délai d'exécution de la tranche conditionnelle de 2 mois

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Approuve l'avenant n°1 au marché 07199U

### **Article 2 :**

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1, prenant en compte les dépenses liées à la base vie, les économies générées par le reprofilage du bassin de retenue et le coût des travaux supplémentaires pour terminer le busage du fossé, pour un montant global de 48 677,65 € HT et la prolongation du délai d'exécution du marché de 2 mois

### **Article 3 :**

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2010**

**M. JEAN-PIERRE TURON**